|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

 CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME

42ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU), du 23 janvier au 03 février 2023

*Examen du rapport du Bénin*

**Déclaration de la délégation togolaise**

 *Genève, le 26 janvier 2023*

 *(9h00-12h30)*

**Monsieur le Président,**

La Délégation togolaise souhaite la cordiale bienvenue à la Délégation béninoise à cet Examen Périodique Universel (EPU) et la félicite pour la présentation de son Rapport.

Ma délégation salue l’amélioration du cadre normatif de protection de la femme, de lutte contre des infractions commises à raison du sexe et l’abolition de la peine de mort en République du Bénin.

Elle prend également note avec satisfaction du processus législatif en cours visant à doter le Bénin d’un cadre plus dynamique de protection et de promotion des droits des personnes handicapées, entre autres.

Dans un esprit constructif, le Togo souhaite formuler au Bénin les recommandations suivantes :

1. Instituer le mécanisme national de prévention de la torture, tel que prévu par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
2. Renforcer les mécanismes communautaires visant à prévenir et à combattre l’exploitation économique des enfants.

Pour terminer ma délégation souhaite plein succès au Bénin dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent EPU.

**Je vous remercie.**